Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-03**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur (bâtiment tertiaire)

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m² et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination :

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

– échangeurs ;
– régulation ;
– pompes, lorsque le poste de livraison en est équipé ;
– isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle : 20 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac :

MONTANT UNITAIRE en kWh cumac/m²			×	SURFACE chauffée en m²	×	SECTEUR D'ACTIVITÉ	FACTEUR correctif
Zone climatique	H1	230		S		Bureaux	1,1
	H2	190				Enseignement	0,8
	H3	130				Commerces	1,1
						Hôtellerie, restauration	1,4
						Santé	0,9
						Autres secteurs	0,8

Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **RES-CH-03-GT**

Réhabilitation d'un poste de livraison de chaleur dans un bâtiment tertiaire de grande taille

1. Secteur d'application :

Locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée comprise entre 5 000 m² et 10 000 m² et raccordés à un réseau de chauffage urbain.

2. Dénomination :

Réhabilitation d'un poste de livraison par le remplacement de la totalité des éléments suivants, constitutifs du primaire du poste de livraison par des équipements neufs :

– échangeurs ;
– régulation ;
– pompes, lorsque le poste de livraison en est équipé ;
– isolation thermique.

3. Conditions pour la délivrance de certificats :

Mise en place réalisée par un professionnel.